ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Liaison Saone Rhin

Question écrite n° 45129

Texte de la question

M. Roland Vuillaume appelle l'attention de M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme sur les modalites d'indemnisation des prejudices subis par les agriculteurs en raison de la realisation de la liaison fluviale Saone Rhin. En effet, ce projet d'ouvrage etait assorti de negociations entre les organisations professionnelles agricoles, la CNR et le maitre d'ouvrage, la SORELIF Saone Rhin, afin d'arriver a un accord-cadre destine a donner les moyens a la profession agricole de se reorganiser. Or, le conseil d'administration de la societe SORELIF vient de refuser d'avaliser cet accord-cadre lequel pourtant est conforme aux conditions imposees au maitre d'ouvrage par le Conseil d'Etat. Ces propositions ont egalement ete soumises a un responsable du ministere de l'agriculture qui les a validees et meme completees notamment en ce qui concerne la reconstitution du potentiel agricole. la profession agricole de Franche-Comte s'etonne de cette attitude qui ne respecte pas les interets des agriculteurs face aux contraintes resultant de la realisation de cet ouvrage. Il lui demande quelle est sa position a ce sujet et quelles dispositions il entend prendre afin de faire respecter les obligations imposees en matiere de projet declare d'interet public a l'ensemble des parties en cause.

Texte de la réponse

Les acquisitions de terrains necessaires a la realisation de la liaison fluviale a grand gabarit Saone-Rhin avaient ete suspendues dans l'attente des resultats de la consultation publique menee durant l'ete 1996. Le rapport remis au terme de cette procedure montre que tres peu d'incertitudes subsistent aujourd'hui sur le trace de la liaison. En consequence, plus rien ne s'oppose a ce que les indemnisations des proprietaires et des exploitants agricoles soient entreprises sur une grande echelle, dans toute la mesure du possible par voie amiable. Aussi, lors des reunions des 14 novembre 1996 et 3 decembre 1996, les conseils d'administration de la Compagnie nationale du Rhone et de la SORELIF Saone-Rhin ont autorise leurs presidents respectifs a signer, avec les organisations professionnelles agricoles de Franche-Comte, l'accord-cadre, objet des preoccupations de l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : M. Vuillaume Roland
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45129
Rubrique : Transports fluviaux
Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme
Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5990

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE45129

Réponse publiée le : 27 janvier 1997, page 402